

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Lors des dernières élections, la loi avait autorisé la présentation de 2 candidats en plus par rapport au nombre légal de conseillers. Suite au départ de Mme Chérifi Dalila, Mme Guesdon Laurence intègre donc automatiquement le Conseil

COMMUNAUTÉ URBAINE (CU)

Budget: bien que la crise sanitaire ait entraîné une baisse sensible des recettes de fiscalité économique, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité.

Projet de territoire: afin de bien appréhender les années à venir, la CU va définir et adopter un projet de territoire qui

formalisera les grands axes de développement.

Collecte des papiers et emballages: les bacs jaunes viennent d'être distribués. Attention, leur utilisation pour l'extension des consignes de tri commencera début avril.

DELEGUES POUR LE SMICO

Le Smico est un syndicat intercommunal qui gère le RGPD (protection des données) pour le compte de ses adhérents. Cette solution est la moins onéreuse pour les communes. Sont désignés pour représenter la commune: C. Delbruel et S. Cochet respectivement titulaire et suppléant.

DELEGUES AU SYNDICAT DU COLLEGE

Madame Laurence Guesdon est désignée pour remplacer Mme Chérifi qui a quitté la commune.

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

En vu de la préparation du budget 2021, le Conseil décide de fixer à 10 000 € la somme totale qui sera utilisée pour cette action. L'aide sera attribuée selon le quotient familial dont les tranches seront validées au prochain conseil. Une seule aide par foyer et par an. Le demandeur devra être majeur et s'engager à ne pas revendre le vélo pendant les 3 années suivant l'achat. Elle est réservée aux habitants de la commune. Elle sera mise en place après le vote du budget 2021 début mars.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Animation – jeunesse - communication

CME: les enfants du CME ont présenté leurs vœux sur Facebook via une vidéo originale.

Local jeunes: les jeunes souhaitent l'installation d'un cabanon à côté du local pour y stocker divers matériels. Le Conseil décide de mettre à leur disposition permanente la petite salle "dite des associations" située dans le même bâtiment. En remplacement, la salle du Préau sera mise à disposition des associations

Animation: la commission souhaite la création d'une association pour participer à l'animation de la commune. Du fait de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser de réunion pour l'instant. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie ou auprès de Vanessa Durand au 0663368569.

Travaux, aménagements

La commission a recensé les travaux à réaliser pour prioriser les plus urgents. Des travaux sont prévus à l'école pour parfaire l'étanchéité et renforcer la sécurité des accès.

Le Conseil décide de nommer la nouvelle voie de

desserte de la ZAC "Delle du Poirier" qui est le nom de la parcelle de terrain.

Maternelle:

89 enfants à ce jour, 91 en prévision, il n'y aura pas de fermeture de classe. L'école est éligible aux aides pour une école numérique. Les horaires vont être adaptés par rapport à ceux des élémentaires.

Le coût d'un repas est de 5,40€ pour une facturation de 3,60€. La différence est supportée par les collectivités.

La fête de l'école est fixée au 19 juin.

Bibliothèque

La commune a une convention avec la bibliothèque départementale qui arrive à son terme. Il nous est proposé d'en signer une nouvelle pour 3 ans. Elle permettrait le maintien des prêts de disques et permettrait les prêts de jeux vidéo et de jeux de société. Il faudrait passer de 12h à 16h le nombre d'heures d'ouverture et augmenter le nombre des abonnements sur les 3 ans. Après échange, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention

INFORMATIONS DIVERSES

Aide de l'Etat pour les dépenses liées à la crise sanitaire: 1 920€ reçus à ce jour pour plus de 10 000€ de dépenses.

Rencontre avec la Région pour le ramassage scolaire: une réunion est prévue le lundi 25 janvier

Emploi aidé: la personne embauchée dans ce cadre pour l'école ayant souhaité rompre son contrat, le Conseil autorise le Maire à rechercher une candidature.